

**Commune de Rosis**  
**Séance du 12 Février 2018 à 20h00**

*Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de cette séance, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT, une nouvelle séance du Conseil Municipal avec le même ordre du jour aura lieu dans les trois jours francs suivants.*

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du conseil municipal décembre 2017.
- 2 - Transfert de la compétence Eau et Assainissement au SI Mare et libron
- 3- Raccordement du réseau AEP avec surpresseur du hameau de Lapalisse
- 4 - Cours le haut - construction d'un local technique avec surpresseur+
- 5 - Travaux remise en état piste du Caroux
- 6 - Douch - travaux d'agrandissement et de rénovation du parking
- 7 - Projet de reboisement suite à l'exploitation des épicéas de Douch
- 8 - Projet de dénomination du gîte 3 épis de Douch
- 9 - Mise en place par free mobile d'un relais de téléphonie 4 et 5 G
- 10 - Numérique Hérault - Fibre haut débit pour tous
- 11 - Indemnité receveur municipal
- 12 - Régie de recettes- modification des tarifs liés à la taxe de séjour
- 13 - compétence Fourrière animale transférée à la commune par la CC MLMHL
- 14 - Projet de centre médical pluridisciplinaire de saint Gervais sur mare
- 15 - Andabre - Douch - pose de barrières de sécurité
- 16 - Restauration voie communale « Rogainard »
- 17 - Recensement INSEE
- 18 - CD 34 - Convention dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie
- 19 - ONF - Bilan forestier communal
- 20 - Projet de création d'une agence technique départementale
- 21 - CDG 34 Avenant à la convention de médecine préventive

  
**Commune de Rosis**  
*Séance du 12 février 2018 à 20h00*

**Membres présents : M.M. Jacques MENDES – Sébastien ALLIES - Moïse ROQUES - Germain FARENQ – Stéphane SAUTEREL.**

**Membre (s) absents ou excusé(s): Anne MAUREL - Magali CAZALS – Arlette ARAGON (pouvoir Germain FARENQ) – Nathalie MENDES (Pouvoir Sébastien ALLIES)**

**Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.**

**ORDRE DU JOUR DETAILLE**

**1- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DECEMBRE 2017**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Résultat du vote: Adopté**

**Votant: 7**

**Pour: 7**

**2 -TRANSFERT COMPETENCES EAU & ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT MARE ET LIBRON**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que les compétences EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT sont désormais exercées par le SI Mare et Libron.

**Il indique** qu'il y a lieu d'informer nos administrés qu'en cas de problèmes liés à ces deux compétences, il faut contacter le Syndicat intercommunal Mare et Libron de St Gervais sur mare - Tel 04 67 23 60 40.

**Il précise d'une part** que lors du dernier conseil syndical a Faugères a été voté le transfert des budgets eau et assainissement de notre commune et de celle de Castanet le haut et Roquessel. **D'autre part**, il a été demandé que l'employé communal de notre commune soit mis à la disposition du syndicat pour aider l'agent du syndicat à découvrir les différents réseaux qui sillonnent notre commune. Cette mise à disposition en plein accord avec l'employé communal, s'effectuera sous convention sur la base de 2h/hebdo, mais il n'interviendra qu'en cas de problèmes liés à l'eau et à l'assainissement.

**Résultat du vote: Le Conseil adopte la mise à disposition de l'employé communal comme précisé ci-dessus.**

**Votant: 7**

**Pour: 7**

**3 - LAPALISSE - RACCORDEMENT DU RESEAU AEP AVEC SURPRESSEUR**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que les travaux de raccordement du hameau de Lapalisse au réseau d'adduction en eau potable du SI MARE ET LIBRON sont en cours .

**Il indique** qu'un revêtement bi couche du chemin de la Palisse sera réalisé à la fin des travaux d'enfouissement du réseau.

**Il précise toutefois** que du point de raccordement au niveau de surpresseur jusqu'à l'entrée du chemin coté Compeyre, il serait opportun de poursuivre sur la partie communale qui est en mauvais état le revêtement bi couche réalisé par le syndicat Intercommunal Mare et Libron. Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise pour connaître le coût de ces travaux.

**Pour information: Le Conseil émet un avis favorable au projet d'un revêtement bi couche proposé.**

**Résultat du vote:**

**Votant: 7**

**Pour: 7**

#### 4 - COURS LE HT- CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE AVEC SURPRESSEUR

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil des travaux de construction par le Syndicat intercommunal Mare et Libron, d'un nouveau local technique qui sera implanté sur une parcelle de terrain privé, à proximité de l'actuel local technique situé en bordure du parking.

**Il précise** que ce local, dans lequel sera installé un nouveau surpresseur, permettra de mieux desservir tous les résidents du hameau de Cours le Haut. La fin des travaux de raccordement est prévue début juillet 2018.

Pour information: *le conseil prend acte de l'information.*

#### 5 - PROJET DE REMISE EN ETAT DE LA PISTE D'ACCES AU MASSIF DU CAROUX

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, qui nous informe que l'adjoint au chef du service DFCI, s'est rendu sur place en ma présence, pour identifier ma demande et la nature des interventions.

**Il apparait** que cette piste n'a pas vocation DFCI, et l'inscription au titre des équipements DFCI n'est pas à l'ordre du jour, malgré l'incendie de cet été, l'aléa feu reste modéré.

**il indique** que le président lui a fait savoir, qu'à titre **tout a fait exceptionnel**, il a demandé aux services d'engager les travaux de remise en état de la piste et de débroussaillage sur les 2,46 km de piste concernée.

**Il précise** par ailleurs que les travaux ultérieurs d'entretien de la plateforme et de débroussaillage relèvent de la responsabilité de la commune.

**Il précise** que nous serons informés par le département de la programmation des travaux d'ici mars **2018**.

pour info: *le conseil prend acte de l'information.*

#### 6- DOUCH - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DU PARKING

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que les travaux d'agrandissement et de rénovation du parking de DOUCH réalisés par l'entreprise Ferrini et Cabanel sont quasiment terminés.

**Il indique** que l'entreprise attend des jours meilleurs pour passer le rouleau cylindrique, mais précise cependant, qu'il serait bon d'attendre l'intervention des moyens opérationnels DFCI du conseil départemental sur la piste qui dessert le plateau du Caroux, car ces travaux pourraient endommager la plateforme du parking.

**Il indique** d'autre part, qu'il a pris contact avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour envisager une végétalisation des bordures du parking.

**Il indique** que sera étudié l'aménagement le mieux adapté pour accueillir un maximum de véhicules. Il précise qu'un devis sera sollicité pour un éventuel revêtement bi couche.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier

Pour information: *le conseil prend acte de l'information et demande au Maire de solliciter un devis pour un revêtement bi couche.*

#### 7- PROJET DE REBOISEMENT SUITE A L'EXPLOITATION DES EPICEAS DE DOUCH

**Monsieur le Maire** indique aux membres du Conseil que suite à l'exploitation en février 2016 des épicéas par Sud Abies au-dessus de la propriété des bouddhistes à Douch, il était envisagé de reboiser cette parcelle de terrain.

**Il indique** que Sud Abies propose de coordonner le chantier de reboisement avec celui des bouddhistes et propose une plantation en trois bandes : 2 lignes de micocoulier en bordure de

route.3 lignes d'aulne glutineux en bord de cours d'eau et entre les deux du cèdre en haut et du mélèze en bas.

**Il propose** donc de reboiser cette parcelle comme le prescrit la législation en vigueur.

L'estimation pour nos 1,5 ha (à confirmer par devis final de l'entrepreneur établi après votre réponse) :

Préparation du terrain 1300 € HT ;

Fourniture et mise en place des plants (2 résineux / 2 feuillus) 2600 € HT

Fourniture et mise en place des protection gibier 700 € HT

Maitrise d'œuvre 460 € HT.

Attention il faut prévoir 1 entretien par an à 500 €/ha (débroussailleuse + répulsif gibier éventuellement) sur 2018-2021 soit 2000 € HT en plus.

En espérant qu'il n'y ait pas de regarnis à faire (on ne prévoit pas les sécheresses), au final 4700 € HT/ha est un prix classique voir bas en plantation mélangée.

**Il précise toutefois, qu'un** récent courrier du Préfet, nous indique que le reboisement de cette parcelle devra être réalisé avant un délai de 5 ans.

**Il demande** au Conseil de bien vouloir délibérer.

**Résultat du vote:** *Le Conseil estime qu'il y a lieu de solliciter un conseil de l'ONF avant de prendre une décision définitive*

**Votant:** 7

**Pour:** 7

## 8 - PROJET DE DENOMINATION DU GITE D'ETAPE 3 EPIS DE DOUCH

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que depuis la disparition de René Magnaldi, il a reçu de nombreuses sollicitations pour que le nom de René figure sur un édifice communal de Douch.

**Il indique** que de nombreuses propositions ont été faites, et estime que le gîte communal 3 épis qui n'a pas de nom d'identification, s'intitule désormais « Gîte Communal René Magnaldi » ce qui à son avis perpétuera le mieux son souvenir, soit au travers des flayers du gîte et du site internet .

**Il propose** donc, en plein accord avec la famille et ses nombreux amis, que le nom de René Magnaldi figure désormais sur une plaque qui sera érigée à l'entrée du Gîte.

**Résultat du vote:** *Le Conseil adopte la proposition du Maire*

**Votant:** 7

**Pour:** 7

## 9 - FREE MOBILE - PROJET D'INSTALLATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE 4 et 5 G

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du projet d'installation d'un relais Free Mobile que vient de lui adresser cet opérateur pour accueillir ses installations de communications électroniques sur une parcelle communale d'une surface louée de 36 m<sup>2</sup>, cadastrée D 348 située au lieu-dit le Ramas à 34610 ROSIS.

**Il indique** qu'en application de l'article 5 des Conditions Générales de Bail, le loyer annuel du Bail toutes charges incluses est d'un montant global et forfaitaire de : 6 000€. Le loyer versé par Free Mobile sera payable semestriellement d'avance le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Pour la première échéance, le loyer sera calculé pro rata temporis entre la date du lancement des travaux et la fin de la période en cours.

**Il précise** que Le bail est consenti et accepté pour une durée de DOUZE ANNEES entières et consécutives prenant effet à compter de sa date de signature par les Parties. Au-delà de son terme, le Bail se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de SIX années entières et successives, faute de congé donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, dix-huit mois au moins avant l'expiration de chaque période en cours. En tout état de cause, tout renouvellement ne sera possible que si Free Mobile est titulaire de l'autorisation justifiant l'installation des Équipements Techniques.

**Il demande** aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier.

**Résultat du vote:** *Le Conseil autorise le Maire à signer le bail et tout acte afférent à l'installation de la 4et G.*

**Votant:** 7

**Pour:** 7



## 10 - « NUMERIQUE HERAULT » - LA FIBRE TRES HAUT DEBIT POUR TOUS

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'« Hérault Numérique » est le nom du réseau créé par le département pour raccorder l'ensemble des héraultais à la fibre optique. Ce réseau garantit l'équité territoriale et vient compléter la couverture prévue par les opérateurs privés.

**Il indique** que lors de la signature avec la société « Covage » comme délégataire de service public en charge de la conception il a été précisé que les travaux sont lancés dès maintenant et seront terminés en 2022.

**Il précise** qu'au printemps prochain, chaque héraultais, particulier et entreprise pourra connaître la date à laquelle il sera raccordable à la fibre optique.

**Pour information:** *Le conseil prend acte de l'information.*

## 11 - INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions .

Vu le décret n°82979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateur du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir accorder l'indemnité de Conseil au receveur de Lamalou.

**Résultat du vote:** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

**Votant:** 7

**Pour:** 7

## 12 - REGIE DE RECETTES - MODIFICATION DES TARIFS AVEC TAXE DE SEJOUR INCLUSES

**Monsieur le Maire** propose membres du Conseil en application de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2018 ,de procéder à La modification des tarifs de nos hébergements communaux afin d'être en conformité avec la régie de recettes;

Gîte communal Marcel Cèbe : 19,00 € + 0,40 = **19,40 €** la nuitée

Gîte communal 3 épis RM. : 20,00 € + 0,70 = **20,70 €** la nuitée

Les enfants de moins de 18 ans sont exonérés de la taxe de séjour.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

**Résultat du vote:** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

**Votant:** 7

**Pour:** 7

## 13 - FOURRIERE ANIMALE

**Monsieur le Maire** indique aux membres du Conseil que la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a délibéré sur le fait qu'elle n'exercerait plus la compétence fourrière au 1er janvier 2018.

**Il indique** aux membres du Conseil que c'est désormais de la responsabilité du Maire d'exercer la compétence fourrière.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce sujet.

**Résultat du vote:** *Le Conseil demande au Maire d'examiner sous qu'elle forme on peut exercer cette compétence.*

**Votant:** 7

**Pour:** 7

#### 14- PROJET DE CENTRE MEDICAL PLURIDISCIPLINAIRE DE SAINT GERVAIS S/ MARE

**Monsieur le Maire** fait part aux membres du conseil de l'état d'avancement du projet de Maison médicale pluridisciplinaire sous maîtrise d'ouvrage de la commune de St-Gervais, auquel sont associés les maires des communes de Castanet le haut, Rosis et St Génies de Varensal.

**Il indique** que depuis plus de cinq mois il a participé à une dizaine de réunions avec les Maires de communes concernées, pour soutenir et faire connaître ce projet aux interlocuteurs privilégiés qui seront sollicités pour le financer (la Conseillère départementale de notre canton M.P.Pons, le député de la circonscription, Philippe Huppé, le Sous-Préfet de Béziers, le Conseiller Régional Hussein Bourgi).

**Il indique** que d'autres réunions sont programmées avec Laure Abadie du PHLV et madame Castan coordinatrice du projet médical, puis avec l'architecte pour déterminer les surfaces qui vont fixer le montant des loyers à acquitter.

**Il précise** que le début des travaux est programmé pour septembre ou octobre 2018,

**Pour information:**

#### 15 -ANDABRE - DOUCH - POSE DE BARRIERES DE SECURITE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que les barrières de sécurité réalisées par un artisan de la commune et destinées à équiper les escaliers du calvaire à Andabre et le surplomb de la voie communale face au gîte Ramirer à Douch sont en voie d'être posées, la mise en peinture sera réalisée sur place par l'artisan.

**Pour information**

#### 16 - LIEU DIT ROGAINARD PROJET DE REMISE EN ETAT D'UNE VOIE COMMUNALE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de l'état de dégradation de la voie en béton qui dessert le lieu-dit « rogainard » et le relais de téléphonie mobile SFR à partir de la RD 180 à Rosis

**Il indique** qu'un récent courrier de la communauté indique deux points noirs sur la tournée de collecte des ordures ménagères.

**Le premier**, concerne la voie bétonnée qui dessert le lieu-dit Rogainard, qui est effectivement fort abimée. Le nouveau Camion touche la route lors du retour sur la départementale. La CC MLMHL propose donc, dès la tournée de lundi prochain, de descendre le bac OM à l'embranchement en bordure de la départementale (450m) avec un attache-bac.

**Le second**, est un souci de retournement au lieu-dit Sénas. Un camping-car est garé en permanence empêchant de faire demi-tour convenablement. Là aussi, en attendant de matérialiser une aire de retournement accessible aux autres véhicules, le bac sera déplacé de 850m au niveau de la départementale.

**Pour information**

#### 17 - RECENSEMENT INSEE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil des observations formulées par La directrice de l'INSEE, qui nous fait savoir les difficultés rencontrées pour contacter nos administrés et recueillir et enregistrer les informations nécessaires au recensement, car les rues ne sont ni dénommées ni numérotées.

**Elle nous demande** de bien vouloir faire le nécessaire pour attribuer un nom et un n° de rue dans chaque hameau avant le prochain recensement.

Il est donc nécessaire que le travail déjà réalisé en partie par deux conseillères dans chaque hameau, soit complété par la numérotation dans chaque rues et ruelles des parcelles bâties ou susceptibles de l'être.

**Pour info : Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.**

**Votant: 7**

**Pour: 7**

## 18 - CONVENTION DANS LE CADRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que la convention de gestion des certificats d'économie d'énergie que notre commune a signée avec Hérault Énergie prend fin dans les prochains mois.

**Il précise notamment** les modalités de reversement des CEE, après déduction des frais de gestion de 15%: - Reversement ou actions pédagogiques à destination des scolaires après atteinte d'un seuil de 200€.

**Il propose** de renouveler cette convention afin de poursuivre ce partenariat avec cet organisme et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent.

***Résultat du vote: Le Conseil autorise le Maire à renouveler la convention proposée.***

**Votant:** 7

**Pour:** 7

## 19 - ONF - BILAN FORESTIER COMMUNAL

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du bilan forestier communal 2017 que vient de nous présenter les services de l'ONF, qui hormis les réalisations de gestions courantes y compris la planification et l'installation de 40 ruches sur le massif du Caroux, la commune n'a engagé aucun programme de travaux pour cet exercice budgétaire.

**Il indique** que pour l'exercice budgétaire 2018, il y a lieu d'ajourner la programmation de travaux proposés.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition et d'en délibérer.

***Résultat du vote: le Conseil estime qu'il a lieu de ne pas réaliser de travaux sur cet exercice budgétaire.***

**Votant:** 7

**Pour:** 7

## 20 - CD 34 - CREATION D'UNE AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le Conseil départemental qui envisage dans le souci de conforter l'appui technique aux territoires, de créer dans le courant du premier semestre 2018, une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif.

**Il indique** que cette agence dénommée « Hérault Ingénierie » aura la possibilité d'apporter aux collectivités qui la composent toute assistance d'ordre technique juridique ou financier.

**Il précise** que ces missions techniques seront par la suite progressivement élargies aux domaines de la voirie, de l'habitat et de l'environnement.

**Il propose donc**, d'émettre un accord de principe aux propositions faites par le Président du Conseil Départemental de l'Hérault et d'en délibérer.

***Résultat du vote: Le Conseil adhère au projet de création de l'agence « Hérault Ingénierie » proposée par le Conseil Départemental.***

**Votant:** 7

**Pour:** 7

## 21- CDG 34 - AVENANT CONVENTION INTERVENTION POLE MEDECINE PREVENTIVE

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 19/09/2016 il a approuvé l'adhésion de la commune au service prévention mis en place par le CDG 34 et approuvé la convention relative à la mise à disposition du Pole médecine préventive de l'établissement auprès des collectivités.

**Il indique** que par délibération les membres du conseil d'administration du CDG 34 ont décidé de créer une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pole médecine préventive égale à 0.21 % de la masse salariale de chaque entité adhérente, de mettre en place un tarif par visite périodique égale à 55.00 € et de supprimer la tarification des visites à la demande et des actions en milieu du travail.

**Il propose** aux membres du conseil d'adopter l'avenant à la convention de médecine préventive à passer entre le CDG 34 et la commune pour la prise en compte de cette modification.

**Résultat du vote: Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.**

**Votant: 7**

**Pour: 7**



Jacques MENDES  
Maire de ROSIS  
Adresse mail domicile: ed.jacq.mendes@orange.fr  
Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr  
Tel. bureau: 04-67-33-60-73 mobile: 06-48-28-47-19  
site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>



### POUR INFO

***Ex SIVOM CAROUX ESPINOUSE - Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous rendre destinataire pour info Monsieur le Préfet, qui demande la désignation d'un liquidateur en vue de la dissolution du SIVOM Caroux Espinouse.***

***FRANCE TELECOM - Les dégâts sur les réseaux téléphoniques avec le vol de 400m de câble a perturbé les liaisons téléphoniques sur le haut de la commune entre Combes et Madale. Puis, lié aux épisodes neigeux, les dégâts causés au câble de la ligne téléphonique qui s'est décrochée des poteaux ce qui a nécessité l'intervention de la nacelle de France Télécom.***

***ENEDIS - Le réseau électrique qui alimente le centre bouddhiste de Douch a été affecté par la chute d'un arbre sur la ligne. Les dégâts ont été rétablis par Enedis très rapidement.***